

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du vendredi 10 juillet 2026
en consultation électronique
Procès-verbal n°1

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT
Excusé M. Grégory BOUCHET

ACCESSIONS EN REGIONAL 3

Situation du club du Stade Poitevin

Considérant les décisions :

- de la commission d'Appel de la DNCG confirmant l'exclusion de l'équipe première du Stade Poitevin des compétitions nationales
- de la commission d'Appel de la FFF confirmant la rétrogradation de son équipe première dans la division inférieure à celle pour laquelle elle sera intégrée à l'issue de la saison

Considérant que selon ces décisions, sous réserve de nouvelles procédures,

- l'équipe du Stade Poitevin (1) sera engagée en Régional 2 pour la saison 2026-2027
- l'équipe du Stade Poitevin (2) évoluera en Régional 3
- l'équipe du Stade Poitevin (3) ne pourra alors accéder en R3 alors qu'elle termine 2^{ème} de Départemental 1.

Par conséquent, la commission Sportive propose l'accession à l'équipe terminant 3^{ème} de D1 à savoir 3 Vallées 86 (2) qui a donné son accord.

La commission Sportive valide donc les accessions en R3 des équipes de :

- Vouneuil Béruges (1)
- 3 Vallées 86 (2)

Prochaine réunion : sur convocation

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL